

Postulat

Une vision globale pour le développement de l'enfant et l'équilibre familial : Garantir des places d'accueil pour tous et promouvoir l'encouragement précoce

Résumé

Le présent postulat demande de garantir une place à toutes les familles qui en font la demande, quel que soit leur statut d'emploi, afin de favoriser leur intégration professionnelle, et développer une politique d'encouragement précoce pour soutenir le développement global des enfants, préparer leur entrée à l'école et réduire les inégalités scolaires.

À Lausanne, les besoins en termes de conciliation travail/famille ne sont pas encore pleinement pourvus. Malgré les progrès indéniables et les nouvelles places d'accueil de jour devant être prochainement créées (e.g. préavis 2023/25), l'objectif de législature « 1 enfant, 1 place en crèche » n'est pas encore atteint.

Aux besoins immédiats de manque de places, s'ajoutent deux problématiques fondamentales entourant la politique de la petite enfance lausannoise.

D'une part, les parents sans emploi ne sont pas prioritaires, et se trouvent pris dans un cercle vicieux qui entrave leur intégration professionnelle. Faute d'emploi, ils ne peuvent pas accéder à une place, et faute de place, ils ne peuvent pas prendre d'emploi (ni effectuer un stage ou entamer une formation). C'est une réalité que vivent en premier lieu les femmes, et des familles en situation de pauvreté. Il faut donc une offre qui s'adresse également à ce public, et qui permettent à ces personnes de trouver un emploi dans de bonnes conditions.

D'autre part, au-delà des questions de conciliation, il reste encore à poser les jalons d'une vision de l'accueil de jour plus globale, progressiste et en phase avec la diversité des réalités économiques et sociales que vivent les enfants et parents lausannois. L'accueil de jour est un service pour les familles, mais aussi et surtout pour les enfants. Il peut représenter une occasion de soutenir les compétences de tous les enfants, et favoriser leur développement, en particulier de ceux de milieux défavorisés. Il permet de préparer les enfants aux enjeux de l'entrée à l'école, et de réduire les inégalités scolaires.

Ces enjeux peuvent trouver des réponses à travers les mesures dites « d'encouragement précoce », concept déjà thématiqué par de nombreux acteurs au niveau suisse et international. Par exemple, la Conférence des directions d'actions sociales explique que « *L'encouragement précoce s'adresse en principe aux enfants de 0 à 4 ans (soit avant leur entrée à l'école infantine ou dans une autre infrastructure comparable du cycle élémentaire), à leurs familles et aux autres personnes assurant leur prise en charge. Certaines offres d'encouragement précoce s'adressent aussi à des groupes cibles spécifiques, tels qu'aux enfants de familles socialement*

défavorisées. Les mesures d'encouragement précoce (aussi parfois nommées mesures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants – EAJE) comprennent des prestations d'accueil extrafamilial (garderies, familles de jour, groupe de jeu), des offres de soutien aux familles (notamment le conseil aux parents, la formation des parents, les centres de rencontre socioculturels pour familles avec enfants en bas âge) de même que des offres de terrain à bas seuil, à proximité du domicile et des lieux de vie »¹.

Autrement dit, pour les professionnels et experts du domaine, il ne s'agit pas seulement de trouver une place pour chaque enfant dont les parents travaillent, mais aussi de considérer que l'accueil de jour comme s'inscrivant plus généralement dans le parcours des enfants, et dans un contexte social et parental bien précis.

L'accueil de jour a en effet un rôle à jouer dans la lutte contre les inégalités scolaires et le soutien équitable au développement de tous les enfants. En effet, si certains enfants commencent l'école bien « armés », d'autres n'ont pas pu bénéficier de structures de socialisation avant le début de l'école, ce qui peut être nuisible pour les débuts du parcours scolaire de l'enfant, en particulier pour les enfants allophones.

Ainsi, le développement d'une politique de la petite enfance qui intégrerait cette notion « d'encouragement précoce » paraît parfaitement opportune. Ceci permettrait d'élargir l'offre d'accueil de jour non pas exclusivement aux besoins de conciliation, mais tiendrait également compte des besoins en termes de socialisation en contexte pré- et péri-scolaire, ainsi que de l'accompagnement et du suivi adapté des parents.

Ceci se justifie en outre, car une politique ambitieuse de la petite enfance ambitieuse a des répercussions sur l'ensemble de la société, y compris sur le plan économique. Dans une étude économique mandatée par la Fondation Jacobs, il est établi que l'investissement dans la politique de la petite enfance est rentable, car cela permet d'une part aux parents de concilier vie professionnelle et familiale, et d'autre part aux enfants de développer au mieux leurs compétences et donc leur parcours socioprofessionnel². Les bénéfices sont donc partagés par les parents, les enfants, et la société dans son ensemble.

Enfin, une politique de l'accueil de jour ambitieuse tenant compte des besoins réels des parents en recherche d'emploi (ou de stage et formation) permettrait d'éviter un enlèvement dans la précarité de ces personnes faute de solution de garde ; mais aussi, cela permettrait d'éviter que ces personnes ne recourent à des moyens de garde non déclarés et/ou non formés. Ces deux éléments représentent un coût financier et social pour la société, qui peut être évité avec le développement d'une politique de l'accueil de jour intégrant à la fois l'encouragement précoce, mais aussi l'élargissement des conditions d'accès aux parents en situation intermédiaire s'inscrivant dans la poursuite d'un projet professionnel.

Le présent postulat demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de deux points indispensables pour que l'accueil de jour bénéficie à toutes et tous :

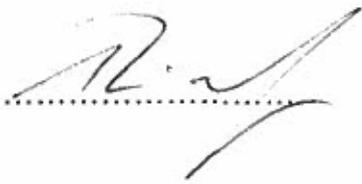
¹ CDAS (2017), Ensemble en faveur de l'encouragement précoce. Points essentiels pour la coopération intercantonale entre la CDAS, la CDIP et la CDS.

² BAK (2020). Volkswirtschaftliches Gesamtmodell für die Analyse zur „Politik der frühen Kindheit

1. Proposer une place à toutes les familles qui en font la demande, indépendamment de leur situation d'emploi, pour permettre à chacune et chacun de poursuivre son projet professionnel ;
2. Développer une politique d'encouragement précoce, afin de :
 - Soutenir le développement global des enfants en tenant compte de leur mode de vie, de leur vécu et de leur situation familiale ;
 - Améliorer les chances de départ des enfants en vue de leur entrée à l'école et dans la suite de leur parcours.

7 novembre 2023

Anaïs Timofte

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anaïs Timofte', written over a horizontal dotted line.